

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le mardi 8 décembre 2015 à 19h30 Centre communautaire de Luskville, située au 2024 route 148, Pontiac à laquelle étaient présents :

M. Roger Larose, maire, Brian Middlemiss, maire suppléant et les conseillers, Inès Pontiroli, Nancy Draper-Maxsom, Thomas Howard, Edward McCann et Dr Jean Amyotte.

Également présents, M. Benedikt Kuhn, directeur général et Mme Ginette Chevrier-Bottrill, directrice générale adjointe, ainsi que plusieurs contribuables.

La séance débute à 19h30.

**PAROLE AU PUBLIC ET QUESTIONS**

James Eggleton

- Félicitations à M. Dominic Labrie

**15-12-2591**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Parole au public et questions**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption des procès-verbaux des réunions antérieures**
  - 4.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 novembre 2015 et de la séance extraordinaires du 3 novembre 2015
- 5. Administration**
  - 5.1 Transferts budgétaires
  - 5.2 Liste des factures à payer
  - 5.3 Liste des dépenses incompressibles
  - 5.4 Liste des engagements de dépenses pour le mois de décembre
  - 5.5 Dépôt du rapport relatif à la délégation d'autorisation des dépenses du 30 octobre au 24 novembre 2015
  - 5.6 Avis de motion pour le règlement de taxation concernant le taux de taxe
  - 5.7 Adoption du calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2016
  - 5.8 Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier
  - 5.9 Délégation du mandat de coordination et de fiducie du Parc du Sault-des-Chats
  - 5.10 Mandat à l'avocat
  - 5.11 Don de terrain- CSPO – Agrandissement de l'école Notre-Dame-De-La-Joie
  - 5.12 Cour municipale
- 6. Sécurité publique**
  - 6.1 Entente avec la Municipalité de Bristol – Établissement d'un plan d'entraide mutuelle
  - 6.2 Acceptation d'une déclaration de compétence de la MRC des Collines-de-l'Outaouais (télécommunication d'urgence)
- 7. Travaux publics**
  - 7.1 Inspection des carrières et sablières
  - 7.2 Déneigement du chemin du Camp Gatineau (Camp Hateya)
  - 7.3 Vente de surplus d'actifs
- 8. Hygiène du milieu**
- 9. Urbanisme et zonage**
  - 9.1 Mandat pour clarifier les titres des propriétés municipales
  - 9.2 Résolution d'autorisation de dépense pour fin d'expertise de l'état de salubrité de la propriété sise au 68 chemin de la Baie, Pontiac
- 10. Loisirs et culture**
  - 10.1 Association des motoneigistes du Pontiac – Droit de passage sur les chemins municipaux
- 11. Divers**
- 12. Rapports divers et correspondance**
  - 12.1 Dépôt de divers rapports municipaux :

a) animaux

**13. Dépôt du registre de correspondance**

13.1 Registre de correspondance du mois de novembre 2015

**14. Période de questions du public**

**15. Levée de la séance**

Il est

Proposé par: Thomas Howard  
Appuyé par: Brian Middlemiss

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec le retrait suivant :

Item # 5.12 - Cour municipale

Adoptée

**15-12-2592**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2015 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2015**

Il est

Proposé par: Inès Pontiroli  
Appuyé par: Nancy Draper-Maxsom

ET RÉSOLU d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 10 novembre 2015 et de la séance extraordinaire du 3 novembre 2015.

Adoptée

**15-12-2593**

**TRANSFERTS BUDGÉTAIRES (DÉCEMBRE 2015)**

Il est

Proposé par: Brian Middlemiss  
Appuyé par: Edward McCann

ET RÉSOLU QUE la Municipalité effectue les transferts budgétaires tels que reconnus à la liste jointe en annexe au montant total de **63 110,22\$**.

Adoptée

**15-12-2594**

**LISTE DES FACTURES À PAYER**

Il est

Proposé par: Nancy Draper-Maxsom  
Appuyé par: Thomas Howard

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le paiement des factures au montant de **33 389,58\$** (voir annexe) pour la période se terminant le 30 novembre 2015 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses mentionnées sur ladite liste.

Adoptée

**15-12-2595**

**LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES ET PRÉ-APPROUVÉES**

Il est

Proposé par: Inès Pontiroli  
Appuyé par: Dr. Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve la liste des déboursés et prélèvements effectués du 29 octobre au 24 novembre 2015, le tout pour un total de **433 349,84\$** (voir annexe).

Adoptée

15-12-2596

**LISTE DES ENGAGEMENTS DE DÉPENSES POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2015**

Il est

Proposé par: Brian Middlemiss  
Appuyé par: Thomas Howard

ET RÉSOLU d'engager les dépenses apparaissant à l'annexe A, pour un montant total de **21 000,00\$** taxes incluses.

Adoptée

**Dépôt du rapport relatif à la délégation d'autorisation des dépenses du 30 octobre au 24 novembre 2015.**

**AVIS DE MOTION**

Je, soussignée, **Inès Pontiroli**, conseillère du quartier électoral numéro **4**, à la Municipalité de Pontiac, donne avis à l'effet que j'entends présenter à une prochaine session de ce Conseil un règlement de taxation concernant le taux de taxe.

La lecture du règlement ne sera pas nécessaire étant donné que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et qu'une copie du projet a été immédiatement remise aux membres du Conseil municipal présents et remise aux autres au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du Conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture (art. 445 C.M.).

15-12-2597

**ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR 2016**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec (ou 319 de la Loi sur les cités et villes) prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par:  
Appuyé par:

ET RÉSOLU QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2016, qui se tiendront le mardi et qui débiteront à 19h30:

Janvier	19	Mai	10	Septembre	13
Février	9	Juin	14	Octobre	11
Mars	8	Juillet	12	Novembre	8
Avril	12	Août	9	Décembre	13

IL EST DE PLUS RÉSOLU de tenir les rencontres du mois de mai à Breckenridge et du mois d'août à Quyon.

## **AMENDEMENT**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec (ou 319 de la Loi sur les cités et villes) prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par: Edward McCann

Appuyé par: Inès Pontiroli

ET RÉSOLU QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2016, qui se tiendront le mardi et qui débiteront à 19h30 :

Janvier	19	Mai	10	Septembre	13
Février	9	Juin	14	Octobre	11
Mars	8	Juillet	12	Novembre	8
Avril	12	Août	9	Décembre	13

IL EST DE PLUS RÉSOLU de tenir les rencontres du mois de mai et octobre à Breckenridge et du mois de mars et d'août à Quyon

Adoptée sur division

Les conseillers M. Brian Middlemiss et Mme Nancy Draper-Maxsom votent contre la résolution.

### **15-12-2598**

#### **SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER**

Il est

Proposé par: Nancy Draper-Maxsom

Appuyé par: Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin de la Montagne pour un montant subventionné de 150 200,00\$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Adoptée

### **15-12-2599**

#### **DÉLÉGATION DU MANDAT DE COORDINATION ET DE FIDUCIE DU PARC DU SAULT-DES-CHATS**

CONSIDÉRANT QUE le projet du Parc du Sault-des-Chats est soutenu par les municipalités de Bristol et de Pontiac, la MRC des Collines-de-l'Outaouais et la MRC de Pontiac (les partenaires) depuis 2009;

CONSIDÉRANT QUE la CDE du Pontiac avait été mandatée par les partenaires en novembre 2011 pour la coordination et la fiducie du projet du Parc du Sault-des-Chats;

CONSIDÉRANT QUE la restructuration des services de développement économique au Québec en 2015 a mené à l'arrêt des opérations de la CDE du Pontiac;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir un porteur de dossier pour ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais a confirmé la délégation du mandat de développement économique du CLD des Collines-de-l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE le CLD des Collines-de-l'Outaouais a manifesté son intérêt pour reprendre la coordination et la fiducie du projet;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de gestion du Parc du Sault-des-Chats formé par les partenaires, recommande que la coordination et la fiducie du projet soient transférées au CLD des Collines-de-l'Outaouais;

Il est

Proposé par: Thomas Howard  
Appuyé par: Inès Pontiroli

ET RÉSOLU d'accorder au CLD des Collines-de-l'Outaouais le mandat de coordination et de fiducie du projet du Parc du Sault-des-Chats.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de nommer le maire et le directeur général de la Municipalité pour siéger au comité de gestion du projet du Parc du Sault-des-Chats.

Adoptée

#### **15-12-2600**

#### **MANDAT À L'AVOCAT**

CONSIDÉRANT QUE M. Edward McCann a été élu au poste de conseiller municipal du Quartier # 2, tout en ayant été prévenu à plusieurs reprises par le Directeur général des élections qu'il était inéligible à briguer ce poste en raison d'infractions aux articles 64 et 65 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités ;

CONSIDÉRANT QU'il est du devoir du Conseil municipal de veiller à préserver l'intégrité du système électoral de la Municipalité ;

Il est

Proposé par: Brian Middlemiss  
Appuyé par: Thomas Howard

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal mandate son conseiller juridique afin qu'il introduise devant les instances pertinentes une Requête en déclaration d'inhabilité visant M. Edward McCann.

Adoptée sur division

Les conseillers Dr. Jean Amyotte et Mme Inès Pontiroli votent contre la résolution.

Malgré la demande du Maire, M. McCann a refusé de quitter la table, mais il n'a pas voté.

La conseillère Mme Pontiroli dit que le Conseil n'a reçu aucun avis légal et n'a pas eu l'occasion d'analyser le dossier ou encore d'évaluer le coût pour les contribuables.

Le conseiller Dr. Amyotte dit qu'il se doit de voter contre la résolution car il est d'avis que le Conseil devrait respecter le choix démocratique exprimé par la population.

#### **15-12-2601**

#### **DON DE TERRAIN – COMMISSION SCOLAIRE DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS – POUR L'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE DE LA VALLÉE-DES-VOYAGEURS, IMMEUBLE NOTRE-DAME-DE-LA-JOIE**

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Portage-de-l'Outaouais a complété les étapes préparatoires en vue de l'agrandissement de l'immeuble Notre-Dame-de-la-Joie (École de la Vallée-des-Voyageurs);

CONSIDÉRANT la résolution 12-09-1253 adoptée le 11 septembre 2012, par laquelle la Municipalité s'était engagée dans le passé à céder le lot 4243-79-0449 (24 chemin du Village) en faveur de la CSPO à condition que cette dernière s'en serve pour réaliser l'agrandissement l'immeuble Notre-Dame-de-la-Joie (École de la Vallée-des-Voyageurs);

CONSIDÉRANT QUE la CSPO doit joindre le lot 4243-79-0449 au lot 4243-79-0394 afin de réaliser les travaux d'agrandissement et obtenir les permis et autorisations requis, au préalable;

CONSIDÉRANT QUE cet agrandissement est nécessaire afin de répondre aux besoins grandissants de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité et la CSPO ont convenu d'une entente sur le partage des aménagements appartenant à la CSPO dans le passé et ce, au bénéfice de l'ensemble de la population;

Il est

Proposé par: Inès Pontiroli  
Appuyé par: Dr. Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal cède le terrain 4243-79-0449 en faveur de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais afin que cette dernière puisse procéder à l'agrandissement de l'immeuble Notre-Dame-de-la-Joie et autorise le directeur général à signer tous les documents requis afin de procéder à ce transfert.

IL ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général à entamer des négociations avec la CSPO afin de convenir d'une nouvelle entente pour le partage des aménagements (gymnases, cours d'école) de la CSPO situés dans la Municipalité de Pontiac.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'offrir à la Western Québec School Board la conclusion d'une entente semblable.

Adoptée

#### **15-12-2602**

#### **ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE BRISTOL – ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'ENTRAIDE MUTUELLE**

CONSIDÉRANT le projet d'entente entre les municipalités de Pontiac et de Bristol relatif à l'assistance mutuelle en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du directeur du service incendie;

Il est

Proposé par: Thomas Howard  
Appuyé par: Dr. Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac autorise son directeur général à signer l'entente avec la Municipalité de Bristol.

Adoptée

#### **15-12-2603**

#### **ACCEPTATION D'UNE DÉCLARATION DE COMPÉTENCE DE LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS (TÉLÉCOMMUNICATION D'URGENCE)**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais a adopté, le 17 septembre 2015, la résolution portant le numéro 15-09-303 concernant son intention de déclaration de compétence relativement à une partie des domaines de la sécurité incendie et de la sécurité civile, soit celle relative à l'implantation, l'exploitation et la fourniture d'un service centralisé d'appels d'urgence (9-1-1), d'un service de répartition secondaire d'incendie et d'un réseau de communications d'urgence à l'égard de toutes les municipalités locales situées sur le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et prévoyant les modalités et conditions administratives et financières afférentes;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel pour la sécurité des biens et des personnes de notre municipalité de mettre en œuvre les mesures de communications prévues au schéma de couverture de risques d'incendie de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'uniformiser le système de communications inter municipales dans le but d'améliorer les communications lors de sinistre et d'appel d'entraide;

CONSIDÉRANT QU'il y a consensus de toutes les municipalités pour qu'il y ait un service centralisé d'appels d'urgence et de répartition des appels;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais a effectué un appel d'offres public lequel prévoyait deux scénarios de couverture de radiocommunication et qu'après avoir pris connaissance de ceux-ci, le scénario A portant sur une couverture mobile est l'option la plus efficiente;

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil se déclare prêt à ne pas s'opposer à cette déclaration de compétence de ladite MRC;

Il est

Proposé par: Brian Middlemiss  
Appuyé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU QUE ce Conseil avise le Conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais :

- ✓ Qu'il ne s'objecte pas à l'avis d'intention de déclaration de compétence relativement à une partie des domaines de la sécurité incendie et de la sécurité civile, soit celle relative à l'implantation, l'exploitation et la fourniture d'un service centralisé d'appels d'urgence (9-1-1), d'un service de répartition secondaire d'incendie et d'un réseau de communications d'urgence.
- ✓ Qu'il accepte le scénario A de couverture mobile proposé pour le réseau de communication d'urgence à l'égard de toutes les municipalités locales situées sur le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

Adoptée

#### **15-12-2604**

#### **INSPECTION DES CARRIÈRES ET SABLIÈRES**

CONSIDÉRANT que la contribution au *Fond local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques* est établie à partir du tonnage déclaré par les exploitants de carrières et sablières;

CONSIDÉRANT que le règlement 05-13 permet à la Municipalité de mettre en place des mécanismes de contrôle pour valider l'exactitude des déclarations des exploitants;

CONSIDÉRANT que le Conseil doit veiller à préserver l'équité fiscale entre tous les contribuables;

CONSIDÉRANT la proposition de services de MOSAIC 3D Inc., une division de Groupe GENIARP;

Il est

Proposé par: Dr. Jean Amyotte  
Appuyé par: Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac octroi un contrat de 10 300\$, avant taxes, à l'entreprise MOSAIC 3D Inc., afin de réaliser un relevé aéroporté par système LiDAR des sablières de la municipalité afin de permettre le calcul des volumes prélevés annuellement.

IL EST AUSSI RÉSOLU que la Municipalité informe les exploitants de carrières et sablières de cette nouvelle technique de contrôle.

Adoptée sur division

Le conseiller, M. Edward McCann vote contre la résolution.

**15-12-2605**

**DÉNEIGEMENT DU CHEMIN CAMP GATINEAU (CAMP HATEYA)**

Il est

Proposé par: Dr. Jean Amyotte  
Appuyé par: Inès Pontiroli

ET RÉSOLU d'accepter l'offre de service de Nugent Construction Inc. pour le déneigement du chemin Camp Gatineau au montant de 5 300,00\$ plus taxes pour l'hiver 2015-2016.

Adoptée

**La conseillère, Mme Nancy Draper-Maxsom se retire de la table.**

**15-12-2606**

**VENTE DE SURPLUS D'ACTIF**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a annoncé sa volonté de se départir des actifs suivants : Camionnette Chevrolet Suburban 1987, Cube Van International 1989, Western Star C 1500 1982 et Niveleuse Champion 1996;

ATTENDU QU'un avis de vente de surplus d'actifs a été publié dans Le Droit, le Journal de Pontiac et sur le Web;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu au moins 3 propositions par véhicule;

Il est

Proposé par : Thomas Howard  
Appuyé par : Brian Middlemiss

ET RÉSOLU d'octroyer les véhicules au plus haut soumissionnaire conforme, soit:

- Camionnette Chevrolet Suburban 1987 à M. André Hamel au montant de 632,36\$, taxes incluses;
- Cube Van International 1989 à M. André Hamel au montant de 661,11\$, taxes incluses;
- Western Star C 1500 1982 à M. Melvin Maxsom au montant de 1441,62\$, taxes incluses;
- Niveleuse Champion 1996 à M. Barclay Stewart au montant de 15 982,71 \$, taxes incluses.

Rejetée

Les conseillers, Dr. Jean Amyotte, Mme Inès Pontiroli et M. Edward McCann votent contre la résolution.

La conseillère, Mme Pontiroli juge qu'il devrait y avoir 4 résolutions distinctes pour ce point.

**La conseillère Mme Nancy Draper-Maxsom revient à la table.**

**15-12-2607**

**MANDAT POUR CLARIFIER LES TITRES DES PROPRIÉTÉS MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT QUE les titres et descriptions techniques de plusieurs propriétés et chemins de la municipalité ne sont pas précis ou sont inconnus;

CONSIDÉRANT QUE ces informations sont notamment nécessaires pour l'octroi des mandats d'entretien des chemins;

CONSIDÉRANT QUE ces descriptions techniques sont nécessaires afin d'établir l'état des chemins de tolérance et leur possible prise en charge par la Municipalité;

Il est

Proposé par: Thomas Howard  
Appuyé par: Brian Middlemiss

ET RÉSOLU de mandater le directeur du service d'urbanisme pour l'obtention d'un prix pour l'octroi éventuel d'un contrat permettant d'établir une liste et une description des propriétés municipales.

Le vote est demandé. Le maire exerce son droit de vote:

Pour: Thomas Howard	Contre: Dr. Jean Amyotte
Brian Middlemiss	Inès Pontiroli
Nancy Draper-Maxsom	Edward McCann
Roger Larose	

Adoptée sur division

**15-12-2608**

**RÉSOLUTION D'AUTORISATION DE DÉPENSE POUR FIN D'EXPERTISE DE L'ÉTAT DE SALUBRITÉ DE LA PROPRIÉTÉ SISE AU 68 CHEMIN DE LA BAIE, PONTIAC**

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués à la Municipalité en matière de salubrité et de nuisances par la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut également prendre des mesures non réglementaires, tel que l'octroi d'un contrat en matière d'insalubrité conformément à l'article 4 du règlement et à la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT l'état d'insalubrité extrême constaté sur la propriété depuis plusieurs mois et que cette situation est devenue insupportable pour une grande partie du voisinage;

Il est

Proposé par Inès Pontiroli  
Appuyé par: Brian Middlemiss

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac mandate le directeur des services d'urbanisme afin d'obtenir des offres de service pour l'évaluation de l'état de risque et salubrité pour la propriété située au 68 chemin de La Baie, Pontiac et autorise une dépense maximale de 2 000,00\$ à cet effet.

Adoptée

**15-12-2609**

**ASSOCIATION DES MOTONEIGISTES DU PONTIAC – AUTORISATION D'IMPLANTER DES PANNEAUX DE « TRAVERSES DE MOTONEIGES »**

CONSIDÉRANT la demande visant l'implantation de panneaux de « traverses de motoneiges » sur divers chemin municipaux, émanant de l'Association des Motoneigistes de Pontiac Inc.;

Il est

Proposé par:  
Appuyé par:

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte la demande de l'Association des Motoneigistes de Pontiac Inc., telle que présentée (voir Annexe) et qu'elle réitère la nécessité de respecter la réglementation en vigueur.

## **AMENDEMENT**

### **ASSOCIATION DES MOTONEIGISTES DU PONTIAC INC. – DROITS DE PASSAGE ET AUTORISATION D'IMPLANTER DES PANNEAUX DE « TRAVERSES DE MOTONEIGES »**

CONSIDÉRANT la demande de droits de passage sur les chemins et emprises de la municipalité de Pontiac, émanant de l'Association des motoneigistes du Pontiac Inc.;

CONSIDÉRANT la demande visant l'implantation de panneaux de « traverses de motoneiges » sur divers chemin municipaux, émanant de l'Association des Motoneigistes de Pontiac Inc.;

Il est

Proposé par : Brian Middlemiss  
Appuyé par : Thomas Howard

ET RÉSOLU QUE la municipalité approuve la liste soumise pour un droit de passage sur les chemins municipaux avec l'ajout de l'utilisation de l'accotement ouest sur le chemin Kennedy, entre la 148 et la 5<sup>e</sup> Concession et accepte la demande de l'Association des Motoneigistes de Pontiac Inc., concernant la signalisation des traverses de chemins municipaux telle que présentée (voir Annexe), et qu'elle réitère la nécessité de respecter la réglementation en vigueur.

Adoptée

## **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

- |                          |   |
|--------------------------|---|
| Debbie Cloutier          | - Demande la raison pour laquelle M. McCann a voté contre la résolution à l'item 7.1<br>- Fonctionnement dans la préparation des procès-verbaux |
| Evelyne Bélisle          | - Contenants pour les pneus   |
| Kevin Brady              | - Séances additionnelles à Quyon et Breckenridge  |
| Debbie Cloutier-Tremblay | - Coût des bacs roulants  |
| Alain Larose             | - Respect de la limite de bacs  |
| Mo Laidlaw               | - Déchets en surplus  |
| James Eggleton           | - Surplus d'actifs  |

**15-12-2610**

## **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est

Proposé par: Nancy Draper-Maxsom  
Appuyé par: Brian Middlemiss

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 20h 25 ayant épuisé l'ordre du jour

Adoptée

---

MAIRE

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL

*« Je, Roger Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*